

Protection Sociale complémentaire

LE MEILLEUR RESTE À VENIR



Depuis le 1er janvier 2022, chaque agent du Ministère de l'Intérieur adhérent à une mutuelle éligible perçoit 15 euros mensuels sur le volet « santé ».

C'est un début dans cette nouvelle procédure,
MAIS LARGEMENT INSUFFISANT !

LA FSMI-FO DEMANDE

l'ouverture immédiate de négociations sur

- l'augmentation de cette somme
- l'instauration d'une participation conséquente sur le volet « PRÉVOYANCE »



La FSMI-FO, avec la FGF-FO,
1ère force syndicale dans la Fonction Publique d'État,
défend vos intérêts !

ON NE LÂCHE RIEN

FSMI

FORCE OUVRIÈRE



15-11-2022